

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Hazebrouck

MAIRIE DE LYNDE**Arrêté Portant fermeture temporaire du parc : Ravitaillement Lille Hardelot****ARRETE N°2025/n°20**

Le Maire de la Commune de Lynde (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation d'un espace de ravitaillement dans le parc lors de la manifestation sportive **Lille Hardelot du Dimanche 1^{er} Juin 2025**, et le passage des vélos pour le ravitaillement de la manifestation.

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au parc, pendant la période d'installation, le passage des vélos au ravitaillement et pendant le démontage des installations nécessaires à la manifestation citée ci-dessus, pour la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1: Les accès au parc de la commune sera interdit au public le temps de l'installation, du passage des vélos (au ravitaillement) et du démontage des installations de la manifestation Lille Hardelot soit **du Lundi 26 mai au Lundi 2 juin 2025 inclus**.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du parc.

ARTICLE 3: Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- *A la Sous-Préfecture*
- *A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck*
- *A Monsieur le Responsable des Services techniques*

Fait à Lynde, le 21 mai 2025

Jean Michel PLAETEVOET

Le Maire

